



## DECLARATION PREALABLE AU CSA DE RESEAU DES PREFECTURES

DU LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN 2026

Ce 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIC est revalorisé de 2,4 %, mais qu'en est-il pour les salaires des agents publics ?

Rien à l'horizon, à l'exception de l'indemnité différentielle qui sera versée à 862 000 agents pour éviter qu'ils ne soient payés en dessous du SMIC !

Pourtant les agents publics ne sont épargnés ni par l'inflation, ni par la hausse des carburants et leur pouvoir d'achat est de plus en plus contraint. Une telle situation ne peut perdurer plus longtemps.

D'autant que les mesures développées dans la circulaire du Ministre de l'Action publique et **notamment le recours au télétravail accru trouve des applications inégales selon les territoires ou les services**. Il est à noter que dans un certain nombre de services comme les CERT CNI/passeports, les agents ne peuvent accéder au télétravail. **Or les effets sur le pouvoir d'achat pour les agents de ces services sont identiques à ceux de l'ensemble des agents éloignés de leurs lieux de travail. La CFDT réitère une nouvelle fois sa demande de révision de la liste des applications accessibles à distance afin d'ouvrir des possibilités de télétravail notamment aux agents des CERT CNI/passeport.**

Sur le volet indemnitaire, le Ministère de l'Intérieur est loin d'être attractif pour les parcours de carrière des agents.

La revalorisation IFSE qui a été mise en œuvre en 2022-2023 sur certains corps uniquement (A et B administratifs en 2022 puis les ISIC en 2024) et pour les seuls agents en fonction au Ministère de l'Intérieur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée a d'ores et déjà été absorbée par l'inflation. Les oubliés de cette revalorisation ne voient, à ce stade, rien venir malgré l'annonce d'une revalorisation possible des TSIC, les autres corps restant résolument oubliés sans aucune perspective d'évolution.

Plus généralement, le Ministère de l'Intérieur est en décrochage par rapport aux montants de l'IFSE par rapport aux autres ministères y compris par rapport aux ministères de l'ATE.

Concernant le CIA, même constat, il n'y a eu aucune revalorisation du montant moyen par grade depuis de trop nombreuses années. De plus, les règles de proratisation nouvellement appliquées sont venues réduire les marges de manœuvre des encadrants pour valoriser l'engagement de leurs agents.

Pour la CFDT, il est urgent que le Ministère de l'Intérieur ouvre rapidement des perspectives de revalorisation salariales pour les agents du périmètre secrétariat général en prévoyant une revalorisation d'ensemble de l'IFSE et du CIA des agents.

A ce titre, la CFDT demande l'ouverture de négociations en la matière et la création d'un groupe de travail ad hoc. On ne peut en effet pas parler de travail sur l'attractivité des missions en excluant toute revalorisation salariale, de parcours de carrière en plus de l'amélioration des conditions de travail.

À défaut, le Ministère de l'Intérieur risque d'amplifier les difficultés de recrutement et de fidélisation auxquels il est confronté et qui se traduit déjà par des recrutements massifs de contractuels sans réelles perspectives de carrières et qui se retrouvent souvent en grande précarité.

La CFDT ne peut se satisfaire d'une telle situation. Elle demande également l'ouverture rapide d'un groupe de travail sur les contractuels visant, à partir d'un état des lieux de la situation que l'Administration a jusqu'à présent refusé de nous fournir sur le taux de contractuels structure par structure, à améliorer leur parcours de carrière, leur rémunération et limiter les situations les plus précaires.

Par ailleurs, la CFDT souhaite alerter sur les difficultés rencontrées dans le cadre du dialogue social lié à la campagne d'avancements 2027. En effet, dans certaines structures, compte tenu des échéances contraintes et des superpositions de calendriers avancement, entretiens professionnels et CIA notamment, les services RH ne sont plus en mesure de donner les éléments minimums indispensables pour permettre un dialogue social de qualité. La difficulté réside dans un dimensionnement des effectifs sans rapport avec l'augmentation et la complexité des missions ainsi que dans la mise en place de renforts ponctuels non formés qui se trouvent confrontés aux mêmes-difficultés malgré leur volonté de bien faire.

De la même façon, **la CFDT alerte une nouvelle fois** sur le fait que **la priorité d'affectation de fonctionnaires sur des emplois permanents n'est pas toujours respectée**. **L'absence de respect de cette obligation légale crée un climat délétère au sein de notre institution, laissant dans certains cas des fonctionnaires sans aucune perspective professionnelle avec des refus de mobilité à répétition**. **Pour la CFDT, l'application de cette disposition légale n'est pas une option et l'administration centrale se doit de la faire respecter**. **La CFDT revendique à minima la mise en place d'un accompagnement RH individualisé dans de telles situations afin de permettre aux agents en difficultés, voire en souffrance à la suite de plusieurs rejets successifs, de se voir proposer en interne des postes présentant un intérêt et des caractéristiques similaires à celui ou ceux déjà refusés**.

Parallèlement, **les retards et problématiques de paye demeurent en lien avec la surcharge de travail au sein des services RH de SGCD et des SGAMI**. Les agents nous font régulièrement remonter des difficultés dans la prise en compte puis le paiement des astreintes et heures supplémentaires pour des services pourtant emblématiques des préfectures comme la gestion de crise ou les élections. Concernant ces derniers, beaucoup d'interrogations et remarques sur la prise en compte des heures supplémentaires effectuées pour les élections municipales et communautaires de mars dernier et leur mise en paiement nous sont remontées.

**La CFDT** tient à rappeler ici que les agents du Ministère de l'Intérieur, des préfectures et sous-préfectures sont sans cesse **en pleine adaptation en lien avec les sujets d'actualités et les réformes qui se succèdent et même depuis quelques années se cumulent**.

**Les agents des préfectures, sous-préfectures et SGCD sont en effet pleinement engagés dans leur mission de service public afin de répondre de la façon la plus appropriée et la plus performante à la demande des usagers et aux enjeux de services public** : ce qui rappelons-le est le premier objectif du service public et le seul à lui donner du sens.

**Aussi, pour la CFDT**, l'Administration se doit de mettre à leur disposition l'accompagnement et la formation à des outils performants pour sécuriser l'exercice de leurs missions. Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas.

**La CFDT** souhaite rappeler avec force et conviction que **les réorganisations nécessitent un dialogue en amont au sein des services et un dialogue professionnel pour anticiper les problématiques et ne pas laisser les agents (cadres ou non) face aux difficultés** dans le cadre de mises en place prématurées voire inopportunes. Faut-il rappeler, pour ne citer que deux exemples, les errements liés à la création des SGCD ou encore les difficultés récurrentes de l'ANEF ?

**De nombreux enjeux sont aujourd'hui devant nous dont celui du développement de l'Intelligence Artificielle**. **La CFDT appelle de ses vœux un véritable dialogue social sur les objectifs attendus de chaque outil, les impacts sur le travail concret des agents, la transformation des emplois et sur l'ensemble des enjeux autour de ce sujet** (sécurité, impact environnemental, etc...) ? À titre d'exemple, nous avons appris, par voie de presse, l'expérimentation de l'IA nommée ASTREE concernant le traitement du contentieux des étrangers dans certaines préfectures sans que le sujet n'ait été une seule fois évoqué avec les OS représentatives.

Vous comprendrez aisément Monsieur le Président, que **cela ne correspond aucunement à notre conception d'un dialogue social sain et constructif que la CFDT défend à chaque niveau de sa représentativité au sein du ministère**. **Nous attendons plus et mieux pour chacun des agents et pour les collectifs de travail au sein du ministère**.